



## La lettre d'information du groupe de travail "Commerce électronique"

2ème semestre 2017

<b>Edito</b>	<b>Actualités</b>
<b>Zoom sur ...</b>	<b>Derniers articles et ouvrages publiés</b>

**Directeur de la publication** : Alain METTON

**Rédactrice en chef** : Nadia ANTONIN

**Comité de rédaction** : Zysla Belliat - Marc Benoun - Daniel Bretones - Vincent Ducrey - Iman El Gohary – Nathalie Lemarchand – Sylvain Margou – Adeline Ochs – Hugues Picard

### **Edito**

Dans la rubrique « Actualités », ce troisième numéro de la lettre d'information du groupe de travail "Commerce électronique" relate tout d'abord le bilan du commerce électronique pour le second trimestre 2017 à partir des données de la FEVAD (Fédération e-commerce et ventes à distance et illustre le bouleversement du commerce électronique par l'internet des objets. Par ailleurs, après avoir abordé le futur du commerce, ce troisième numéro dresse un état des lieux de la sécurité des paiements en ligne pour 2016 et traite de la compétence juridictionnelle en matière de commerce électronique. L'alliance entre Alibaba et Auchan est également évoquée.

Les rédacteurs proposent en outre un zoom sur la cession d'un fonds de commerce électronique.

Enfin, une liste d'articles rédigés par les membres du groupe de travail est suggérée. Ces derniers peuvent être consultés sur le site de l'Académie des Sciences commerciales à la rubrique "**Communications**".

### **Actualités**

- **Chiffres du e-commerce en France pour le 2ème trimestre 2017**

En ouverture du salon e-commerce qui s'est tenu du 19 au 21 septembre 2017 - Porte de Versailles, la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) a publié le bilan des ventes sur Internet en France au second trimestre 2017.

L'étude repose à la fois sur les informations recueillies auprès des principaux sites marchands, et sur le montant agrégé des transactions collecté auprès des principales sociétés prestataires de paiement.

Au deuxième trimestre, les Français ont dépensé 19,5 milliards sur internet, soit une hausse de 11% par rapport au second trimestre 2016. Cette augmentation est légèrement inférieure à celle de l'année dernière à la même période (+ 15%).

Le panier moyen continue à baisser. Il a perdu 3% en un an et s'établit désormais à 68 euros. Mais cette diminution est compensée par une fréquence d'achat en hausse avec environ 10 transactions en moyenne par acheteur au cours du second trimestre. Par ailleurs, le nombre de transactions s'est accru de 15% et atteint 287 millions au cours du second trimestre 2017.

- **Les chiffres clés : cartographie du e-commerce en 2017**

Lors de son Assemblée générale qui s'est tenue le 28 juin 2017, la FEVAD a publié l'édition 2017 des chiffres clés du e-commerce en France et dans le monde. Ces chiffres peuvent être consultés [ici](#).

- **L'Internet des Objets et l'e-commerce selon la FEVAD**

Selon Marc Lollivier, délégué général de la FEVAD dans son « Edito du Lab » d'octobre 2017, « l'Internet des Objets (ou Internet of Things en anglais et son acronyme IoT) est en train de révolutionner l'e-commerce » : applications pour la logistique, pour l'analyse des parcours clients, mais aussi identité digitale, rayons intelligents, boutons connectés, épicerie automatique représentent quelques-uns des exemples que la News innovation du Lab FEVAD nous fait partager [ici](#)

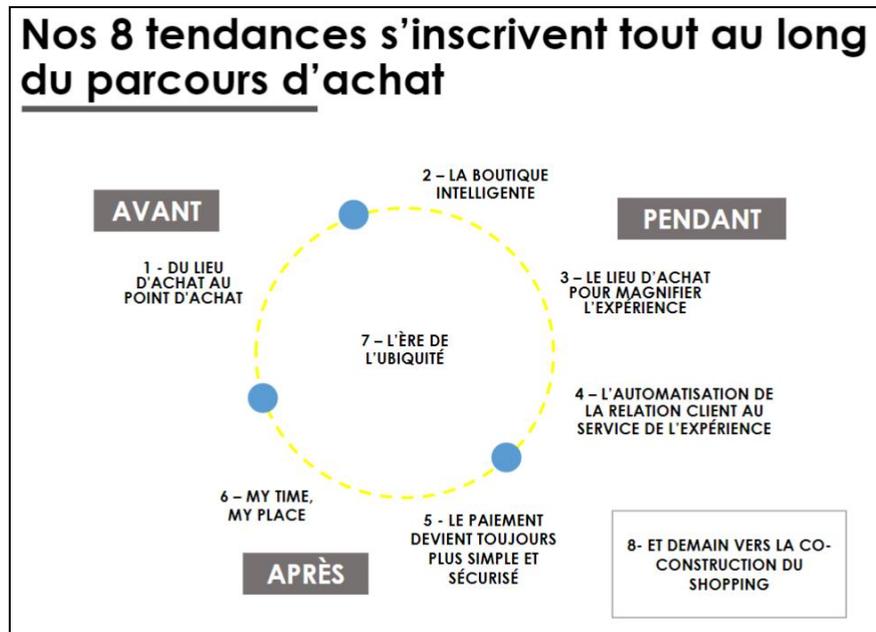
- **Futur du Commerce – Commerce du Futur en 4 enseignements et 8 tendances**

Publicis Media a produit un rapport très dense intitulé « Future of Retail 2017 », à lire ou télécharger [ici](#), dans lequel est dévoilée la vision de ce groupe en matière de commerce.

**Les quatre enseignements concernent :**

- **Les enjeux de l'achat automatisé**  
où l'on retrouve les abonnements aux « box » mensuelles, le bouton connecté, l'intelligence artificielle (Amazon Echo) et les algorithmes qui l'accompagnent, ainsi que l'électroménager connecté.
- **Le commerce expérientiel ou X-commerce**  
où la place prise par la réalité augmentée ou virtuelle redessine les frontières entre commerce et e-commerce, mais où aussi les services à forte valeur ajoutée ou forte ... expérience ajoutée permettent un ré enchantement de l'acte d'achat.
- **Le « You Commerce »**  
une terminologie créée pour évoquer le commerce du ciblage, de la personnalisation grâce à l'utilisation des données personnelles (data ... big ou pas). Il s'agit d'apporter une relation ou une expérience personnalisée à l'extrême, notamment par l'intermédiaire des agents conversationnels (chatbots) et de certains des objets connectés (Google Home par exemple)
- **Le commerce unifié**  
il s'agit de l'omnicanal rêvé devenu réalité où la multiplication des points de contacts physiques et digitaux converge de manière harmonieuse vers une expérience d'achat réussie pour le consommateur.

**Les huit tendances** mises en exergue suivent le parcours d'achat du consommateur et sont résumées dans le schéma que propose Publicis Media :



(extrait de la présentation de Publicis Media Future of Retail 2017)

- **Premier rapport annuel de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement**

L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement est une « instance destinée à favoriser l'échange d'informations et la concertation entre toutes les parties concernées (consommateurs, commerçants et entreprises, autorités publiques et administrations, banques et gestionnaires de moyens de paiement) par le bon fonctionnement des moyens de paiement et la lutte contre la fraude. ». Présidé par le Gouverneur de la Banque de France, il est constitué de deux parlementaires, de représentants des administrations publiques, d'acteurs du marché des paiements et d'utilisateurs (commerçants, entreprises et consommateurs), ainsi que de personnalités qualifiées (voir article R142-22 du Code monétaire et financier).

En juillet 2017, l'Observatoire a publié son premier rapport qui fournit des statistiques sur la fraude aux moyens de paiement scripturaux (carte bancaire, chèque, virement). En 2016, la fraude représente 800 millions d'euros. La moitié concerne la carte bancaire, un tiers les chèques et le reste touche les virements et prélèvements. En effet, la carte de paiement, moyen de paiement largement préféré des français, supporte plus de la moitié de la fraude (400 millions d'euros en 2016 pour les cartes françaises). Cette fraude concerne principalement les paiements à distance et affecte plus fortement les transactions transfrontalières que les transactions nationales. Cela étant, le taux de fraude sur les paiements par carte est en baisse pour la première fois depuis 2004,.

Par ailleurs, alors qu'il n'est que le quatrième moyen de paiement en termes d'usage par les français, le chèque constitue le second moyen de paiement le plus touché par la fraude (un tiers de la fraude).

Enfin, les autres moyens de paiement scripturaux (prélèvements et virements essentiellement) représentent 17% du montant total de la fraude.

- **Commerce électronique : quel est le juge compétent en cas de litige ?**

Dans un arrêt du 5 juillet 2017, la Cour de cassation (Chambre Commerciale) donne compétence au juge français pour connaître des litiges liés à la vente sur internet quand bien même le public visé n'est pas français.

La Haute juridiction a jugé que la juridiction compétente était celle du lieu où le préjudice avait été subi, même si le réseau de distribution concernait des sites internet opérant dans différents Etats membres de l'Union européenne.

Par cet arrêt, la Chambre Commerciale de la Cour de cassation vient reconnaître cette jurisprudence constante qui privilégie la compétence des juridictions françaises lorsque le dommage subi par le demandeur est situé en France.

- **Alibaba s'allie avec Auchan en Chine**

L'alliance entre Alibaba et Auchan vise à combiner l'expertise des deux entreprises dans le commerce traditionnel et la vente en ligne. Aux termes de cette association, Alibaba va investir 2,44 milliards d'euros dans Sun Art Retail Group, l'un des principaux exploitants d'hypermarchés en Chine, dont Auchan possède plus du tiers du capital.

### **Zoom sur la cession d'un fonds de commerce électronique**

En France, plusieurs cybercommerces se créent chaque jour et les chiffres d'affaires engendrés par ce type de commerce ne cessent de croître.

Dès lors, et comme le souligne Frédéric Picard du Cabinet HAAS Avocats, *"la cession de fonds de commerce électronique est devenue un véritable enjeu à l'ère de la transition numérique et du commerce en ligne"*.

La cession d'un fonds de commerce englobe des éléments corporels tels que le matériel, les marchandises et les équipements et des éléments incorporels tels que la clientèle, le nom commercial, le droit au bail, les droits de propriété littéraire, artistique et industrielle, les autorisations administratives, etc.). Mais qu'en est-il des éléments du fonds de commerce électronique ?

Pour Suzel Castagné, Docteur en droit, *"la cession d'un fonds de commerce électronique est un acte complexe d'une part en raison de la spécificité des éléments cédés (nom de domaine, droit d'auteur, contrats divers), d'autre part, parce que le commerce électronique n'a pas de contingence géographique"*.

Ainsi, la difficulté à appréhender de nombreux éléments du fonds de commerce électronique a fait obstacle à l'admission du fonds de commerce électronique par les tribunaux. Mais faute de pouvoir se référer à la loi, inexistante en la matière, l'appréciation des juges a évolué progressivement pour reconnaître l'existence du fonds commercial dans le commerce électronique. La clientèle a été le critère primordial dans la démarche de reconnaissance du fonds de commerce électronique. En d'autres termes, un site de commerce électronique qui possède une clientèle clairement identifiable peut revendiquer la qualification de fonds de commerce électronique.

En conclusion, la vente d'un fonds de commerce peut également désigner la cession d'un fonds de commerce immatériel, comme un site de commerce électronique avec les actifs immatériels qui lui sont rattachés.

### **Derniers articles publiés**

- **La statistique publique à l'ère du numérique : entre déclin, mission impossible et nouveau départ** : vous saurez tout sans regarder, les statistiques vous le montreront (**Hugues Picard**).